

Belfort

BELFORT Association

Pour accompagner toutes les victimes

Isabelle PETITLAURENT



Stéphanie Bertrand, juriste au sein de France Victimes, informe sur les droits des victimes et les procédures judiciaires. Photo ER /Isabelle PETITLAURENT

Depuis vingt ans, l'association France Victimes apporte une aide à tous ceux qui s'estiment victimes (atteinte aux biens ou aux personnes). À Belfort, une juriste les oriente dans leurs démarches judiciaires.

Elle est implantée au centre-ville de Belfort depuis vingt ans. L'association France Victimes (ex-Avadem) s'est installée en août dans de nouveaux locaux. 20, rue Gaston-Defferre, juste à côté des précédents. « L'avantage, c'est que tout est de plain-pied. C'est mieux adapté pour accueillir les personnes à mobilité réduite », résume Stéphanie Bertrand, juriste au sein de l'association.

« J'y tiens une permanence les lundi et jeudi. Les autres jours, je suis présente au bureau de l'aide aux victimes, au 1^{er} étage du tribunal », ajoute-t-elle.

• Une psychologue, le lundi

« Notre rôle est d'accueillir toute personne qui s'estime victime, qu'il s'agisse d'une atteinte aux biens (vol, escroquerie) ou aux personnes (violences, accident,

traumatisme, harcèlement, agression sexuelle, etc.). Le premier rendez-vous permet une prise en compte globale pour déterminer les besoins, juridique et/ou psychologique. »

Une psychologue reçoit, sur rendez-vous, le lundi.

• **779 victimes reçues en 2019 à Belfort**

En 2019, dans le Nord Franche-Comté (Vesoul, Montbéliard, Belfort), France Victimes a reçu 5 668 personnes, dont 3 993 victimes. Soit une augmentation de 26 % par rapport à 2018.

À l'antenne de Belfort, l'association a accueilli 921 personnes et réalisé 1 109 entretiens.

« J'ai accueilli 779 victimes et 116 personnes qui recherchaient des informations sur le droit de la famille, du travail, de la consommation, des assurances ou des différends de voisinage », détaille Stéphanie Bertrand. « Les victimes ne portent pas systématiquement plainte et toutes les affaires ne passent pas devant les tribunaux. Le sentiment de reconnaissance de leur statut de victime passe d'abord par l'écoute. Ici, elles trouvent un lieu où elles peuvent s'exprimer. »

• **26 médiations pénales**

Au tribunal, l'association reçoit en priorité les personnes convoquées à une audience. « Je les contacte avant chaque passage devant le juge pour savoir si elles ont besoin d'une aide, notamment pour demander des dommages et intérêts ou effectuer le recouvrement, après la décision de justice. »

L'an dernier, France Victimes a également réalisé 26 médiations pénales. Elles consistent à mettre face à face auteur et victime, avec l'accord des deux parties, pour trouver une mesure alternative. Sur demande du procureur, la médiation est utilisée pour des insultes, menaces ou violences légères. « Si une partie refuse de s'impliquer, le procureur décide des poursuites. »

• **Des flyers au commissariat**

« Nous avons une convention avec le commissariat et prochainement la gendarmerie », ajoute la juriste. « Les enquêteurs distribuent notre flyer lors du dépôt de plainte. Nous ne nous substituons pas aux forces de l'ordre, aux juges ou aux avocats, nous

apportons des informations, en complément. Nous renseignons mais nous n'incitons pas à engager telle ou telle démarche. »

Permanences gratuites de l'association France Victimes 90 à Belfort, sur rendez-vous de préférence, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, lundi et jeudi au 20, rue Gaston-Defferre, mardi, mercredi et vendredi au tribunal judiciaire, place de la République. Tél. : 09 70 19 52 52.



